



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée qu'en vertu de l'article no 474.2 de la *Loi sur les cités et villes (C-19)*, **une séance extraordinaire aura lieu le lundi, 13 décembre 2021 à 19h00** à l'hôtel de ville de Maniwaki situé au 186, rue Principale Sud à Maniwaki.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires et le programme triennal des immobilisations.

Donnée à Maniwaki, ce 1er décembre 2021.

\_\_\_\_\_  
Louise Pelletier, greffière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 1er décembre 2021.

\_\_\_\_\_  
Louise Pelletier, greffière